Date de publication : 26/08/2024 CD15 | n° acte : 24-3088

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR
COMMUNE DE VILLEDIEU

DEPARTEMENT DU CANTAL **COMMUNE DE VILLEDIEU**

ARRETE
Portant réglementation temporaire de la circulation
RD n° 116
COMMUNE DE VILLEDIEU
Hors agglomération

Le Président du Conseil Départemental,
Le Maire de Villedieu,

- Vu le Code de la route,

-Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1,

-Vu le règlement de la Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

-Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,

- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8ème partie - Signalisation temporaire, modifié,

- Vu l'arrêté n° 24-0860 du 09/04/2024 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil Départemental aux Directeurs et Chefs de services Départementaux,

- Considérant que pour permettre le bon déroulement de la Fête du Four de Ribeyrevieille sur la route départementale RD 116 sur la commune de Villedieu et pour assurer la sécurité des participants, des riverains et des usagers de la route, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la RD 116 du samedi 7 septembre 2024 à 8H00 au dimanche 8 septembre 2024 à 17H00
- Sur proposition du Coordonnateur et de Madame le Maire de Villedieu,

Date de publication : 26/08/2024

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR
COMMUNE DE VILLEDIEU

ARRETENT

Article 1 : le samedi 7 septembre 2024 de 8H00 au dimanche 8 septembre 2024 à 17H00, la circulation sur la RD 116 sera règlementée comme suit :

- La circulation sur la route départementale n°116 sera interdite à la circulation entre la RD 890 et la RD 921 dans Ribeyrevieille et déviée dans les deux sens par :

- La Rue des Lavoirs (en sens unique durant toute la journée du samedi 7/09 jusqu'à 3H00 du matin le dimanche 08/09) pour les véhicules venant de la RD 921 et se dirigeant vers Bouzentès ou la RD 890 ou la RD 116.

- Par la RD 890 de Ribeyrevieille à la RD 921 via Bouzentès, Montlong et le Camp de la Touète, pour les véhicules venant de la RD 116, ou de Bouzentès et se dirigeant vers la RD 921.

Article 2 : La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par les soins de la commune de Villedieu et de l'association organisatrice

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Cantal.
-Mme le Maire de Villedieu.

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.

Villedieu, le 20 août 2024
Le Maire de Villedieu

MAIRIE DE VILLEDIEU 15100 (Cantal)

Yolande CHASSANG

Aurillac le 26 AOUT 2024
Le Président du Conseil Départemental
Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation

Le Directeur des Mobilités

Philippe FABREGUE

Date de publication : 26/08/2024

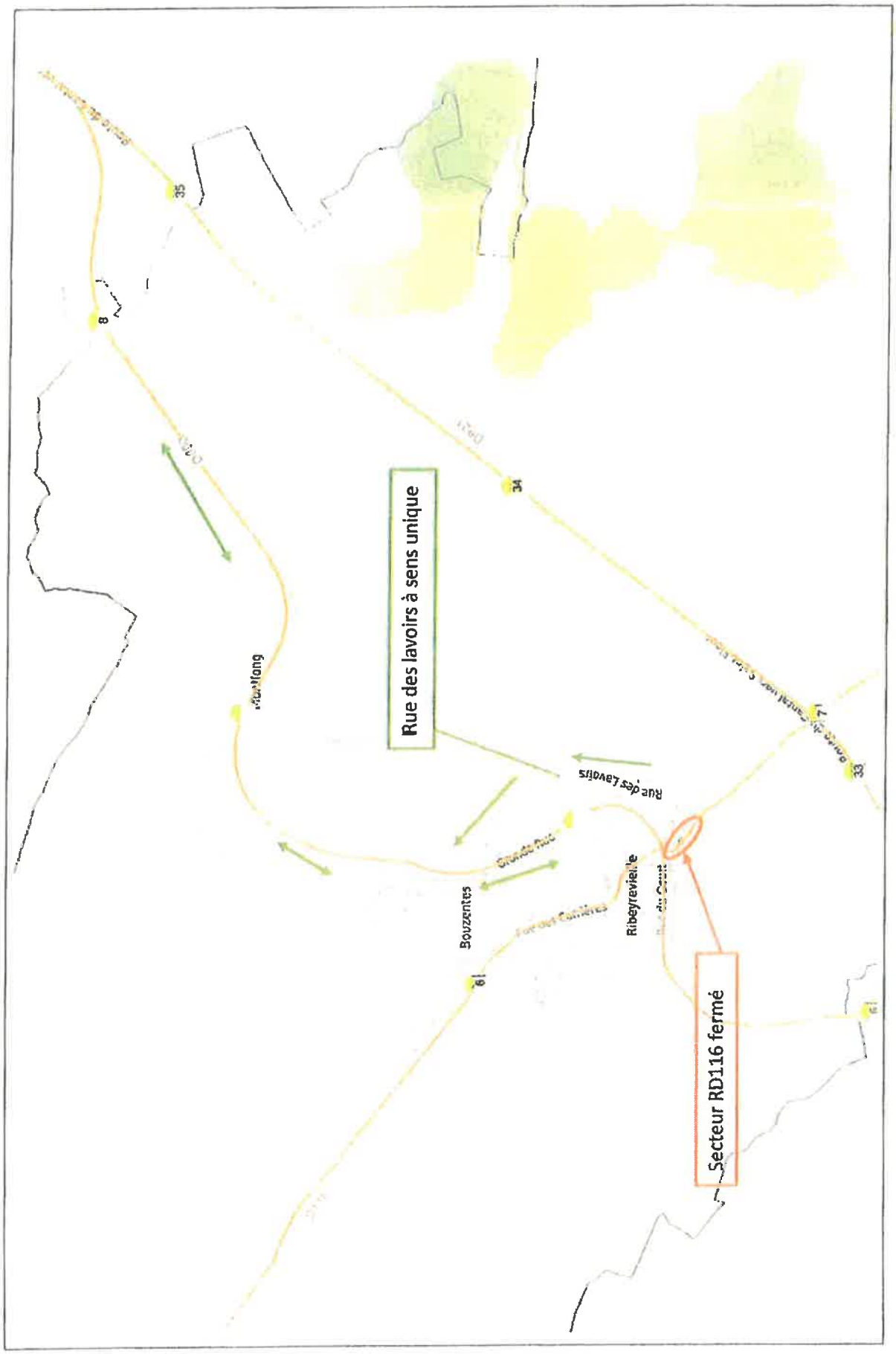

Date de publication : 26/08/2024

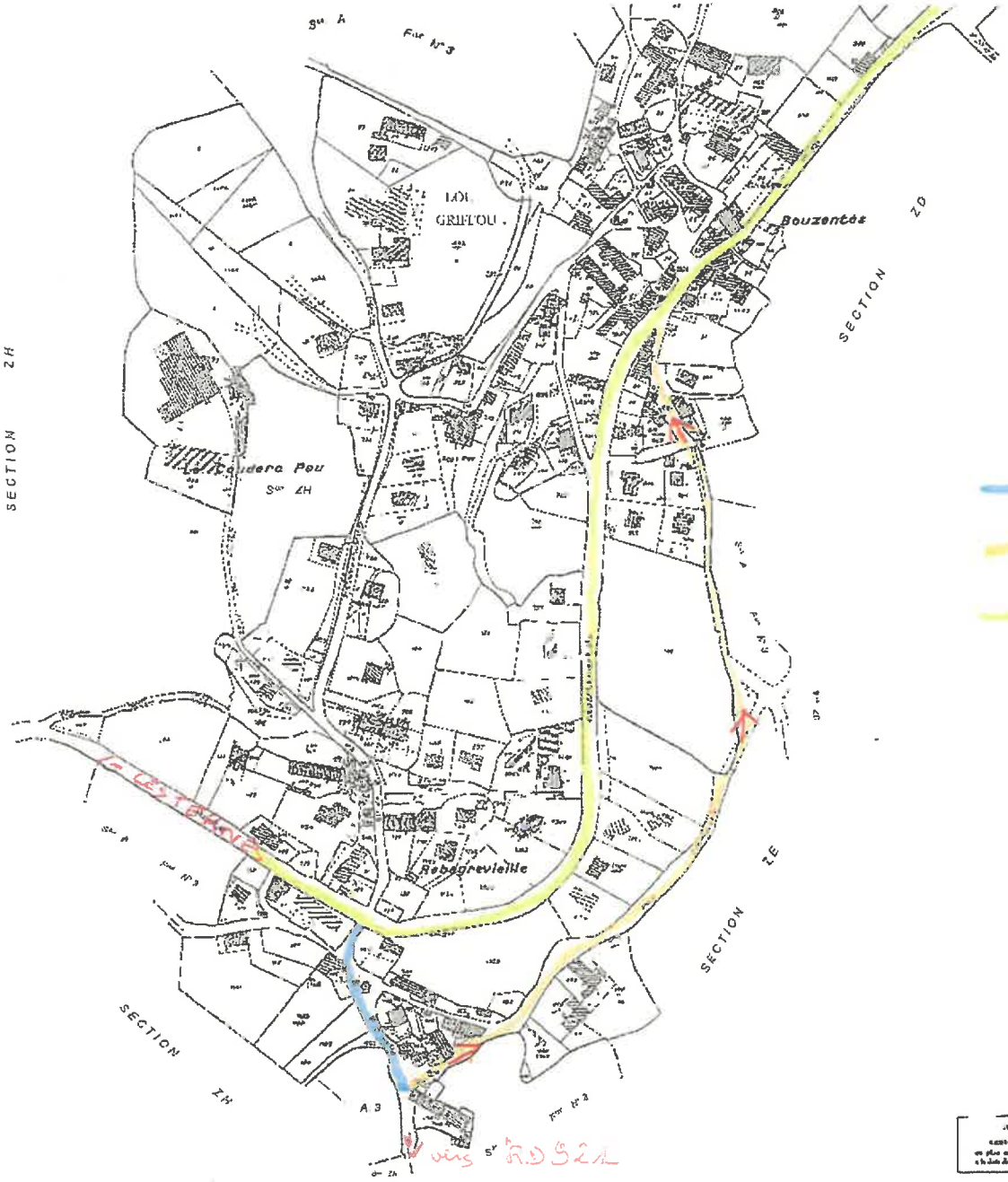

RD 116 fermée
Rue des Lauzes en sens unique
→ Sens de circulation
RD 890

VILLEDIEU
(CANTAL)

SECTION A
FEUILLE N°1

Feuille dressée en 1812, révisée pour 1934

Echelle de 1/1250

S. DRNC. 1999

COMMUNE DE VILLEDIEU
Copie de Plan

0 50m Echelle 1/4500

Planche A4 - Origine: DGI- 2018
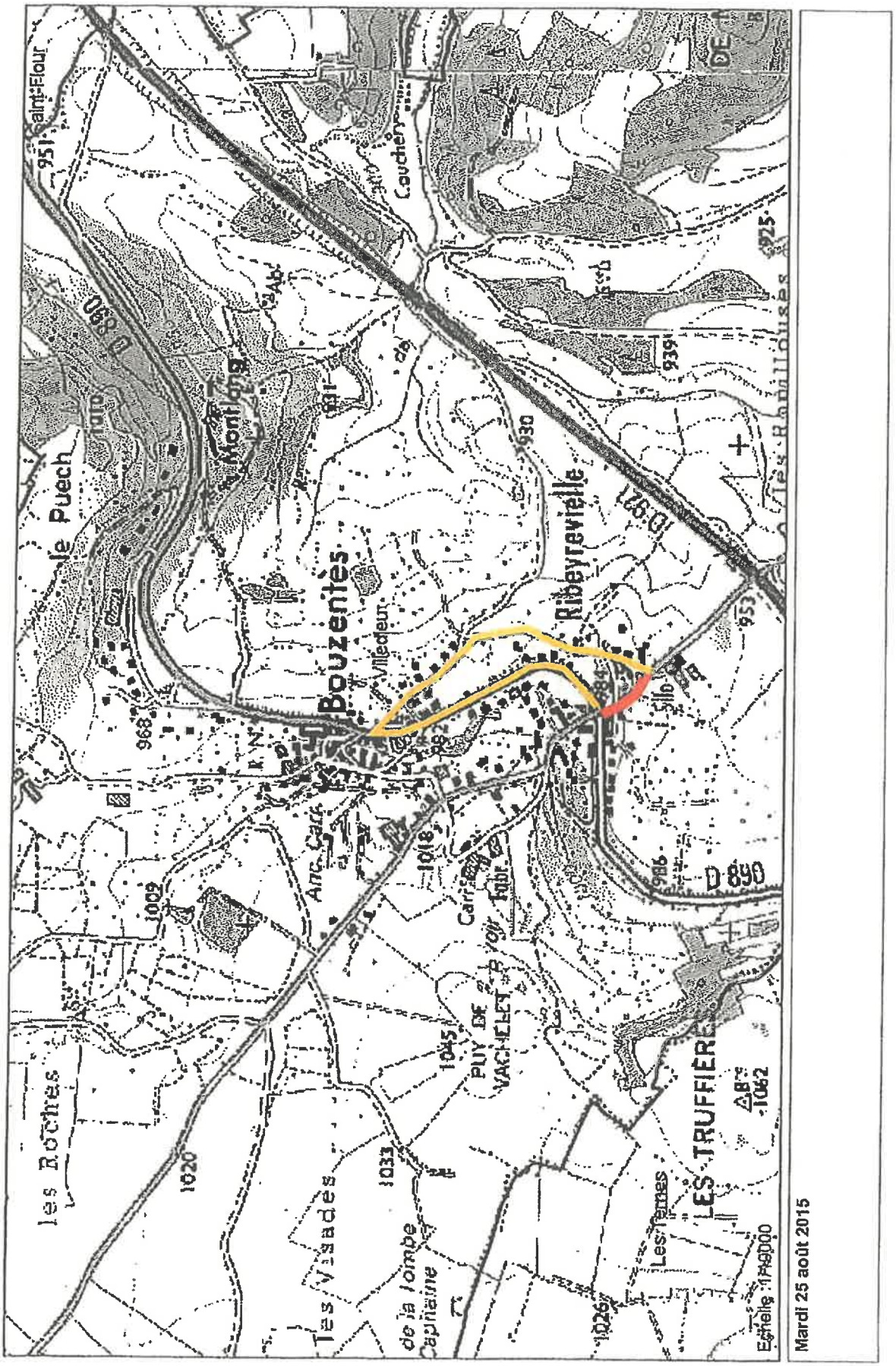
Date de publication : 26/08/2024